

Visioconférence

« Responsabilité Sociétale des Tiers-Lieux »

jeudi 21 mars 2019

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), dont relèvent la plupart des tiers-lieux, porterait la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) dans son ADN. Pourtant elle ne semble pas toujours appliquée ou être un sujet de préoccupation concrète au quotidien. Nous avons souhaité partager ce thème en visioconférence afin d'en définir les contours et intérêts de mise en oeuvre dans son tiers-lieu.

Cette note vise à synthétiser les grands thèmes abordés durant la visioconférence par les intervenants mais également par les participants au travers des questions qu'ils ont pu poser.

Objectifs

- Comprendre la responsabilité sociétale des organisations
- Mettre en oeuvre la RSO dans son tiers-lieu

Partenaire

- Simon Grolleau, coordinateur de la RSO au Pôle CO

Grands axes évoqués

Présentation de CO

CO est une association d'accompagnement de projets autour de l'emploi culturel et créatif et ESS.

CONFER est un organisme de formation qui propose des parcours de formation en lien avec le secteur culturel (parcours chargé de diffusion, parcours médiateur cinéma) mais qui propose également des formations autour de notions plus larges telles que la Responsabilité Sociétale des Organisations ou encore l'Intelligence collective.

AGEC&CO et COÆQUO sont deux groupements d'employeurs qui font de la mise à disposition de salarié.e.s auprès de leurs adhérents, permettant ainsi aux structures qui font appel à leurs services de bénéficier de salarié.e.s selon leurs besoins et aux salarié.e.s

embauché.e.s d'avoir un cadre sécurisé d'emploi (CDI à temps plein ou à temps partiel choisi).

Contexte

La RSO est le pendant managérial du développement durable tel que défini dans le rapport Brundtland de 1987 en tant que développement en réponse « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La RSO est une démarche qui vise l'amélioration des pratiques des organisations en termes d'impacts social et environnemental en lien avec leurs parties prenantes.

La RSO, longtemps considérée comme l'application des principes du développement durable aux seules entreprises classiques, ne fait pas l'unanimité au sein de l'ESS. Toutefois dans un contexte de crises sociale et environnementale, la transition est devenue urgente. De plus en plus d'organisations de l'ESS s'emparent du sujet, les tiers-lieux aussi !

Définition de la Responsabilité Sociétale des Organisations

La Responsabilité Sociétale des Entreprises fait l'objet d'études depuis les années 1950. En France comme en Europe, les entreprises classiques se saisissent de cette approche dans les années 2000. La France, par la loi Grenelle II de 2010, exige d'abord des entreprises cotées en bourse, puis des entreprises d'une certaine taille, de fournir un rapport annuel rendant compte de leur impact social et environnemental ainsi que de leurs engagements en faveur du développement durable.

Ce n'est qu'en 2010 que l'Organisation Internationale de Normalisation étend la notion qui devient la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) englobant non seulement les entreprises mais également associations, coopératives, mutuelles, fondations, collectivités et administrations publiques.

Définie par la norme ISO 26000 comme « responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités, se traduisant par un comportement transparent et éthique », la RSO se veut applicable à tout type d'organisation. Ce cadre de référence est composé de 7 dimensions : la gouvernance de l'organisation ; les Droits de l'Homme ; les relations et conditions de travail ; l'environnement ; la loyauté des pratiques ; les consommateurs ; les communautés et développement local. Il s'agit d'une démarche holistique.

Que ce soit la RSO ou la RSE, il s'agit d'une **démarche volontaire et non contraignante**. Il n'existe pas de certification mais l'évaluation AFAQ 26000 ainsi que des certifications par enjeu permet d'obtenir une reconnaissance.

Un projet d'amélioration continue ancré et partagé avec les parties prenantes

L'une des premières étapes de la démarche est de réaliser un état des lieux qui peut être une cartographie des parties prenantes, non seulement les partenaires mais aussi les acteurs influençables.

La gouvernance est centrale. La gouvernance démocratique, singularité des structures de l'ESS, offre le potentiel d'une prise de décision au bénéfice de la collectivité. Outre le renforcement du bien-être en interne avec la mobilisation des équipes permanentes particulièrement indiquée pour améliorer les conditions de travail dont on sait qu'elles ne sont pas idéales dans un contexte de sous-effectif chronique ; elle peut notamment conduire à une meilleure prise en compte de l'égalité femme-homme dans les différentes instances et porter la question de la participation des bénéficiaires dans ces mêmes instances.

Alors que l'ESS de part ses principes et valeurs est historiquement socialement responsable, la prise en compte de la préservation de l'environnement est récente. Les enjeux environnementaux sont encore rarement inscrits dans les statuts des structures de l'ESS. Ce sont les membres de ses structures sensibles à la crise écologique qui engagent leurs organisations pour la transition environnementale.

Mettre en oeuvre la RSO pour une performance soutenable

Le Labo de l'ESS indique également que la RSO permet d' "anticiper les évolutions de son marché". En effet, les marchés publics et les aides publiques tendent à conditionner leur obtention et versement à certains critères sociaux et environnementaux. Elle a également pour intérêts de "devancer les nouvelles législations : en accompagnant les mutations à l'œuvre dans les secteurs (ex : les énergies renouvelables qui impactent le secteur des transports). Valoriser une stratégie environnementale : revisiter l'ensemble des pratiques habituelles pour en changer au service de l'environnement."

Il n'est pas recommandé de traiter toutes les dimensions dans un même temps mais d'interroger ses pratiques. **Parce qu'elle est transversale, la RSO impacte directement la stratégie, interroge la gouvernance et le dialogue avec les parties prenantes.** La démarche RSO peut être traitée par thématique et se concrétiser par des groupes de travail dédiés réunis dans un comité de pilotage pour des points d'avancement périodiques.

Une telle démarche requiert des moyens humains, financiers et des outils. Les têtes de réseaux ont développé de nombreux outils : définition d'une stratégie, référentiels sectoriels, outils d'évaluation, guide pratiques, actions de sensibilisation et de formation, labels, échanges et valorisation de bonnes pratiques, implication des parties prenantes dans la gouvernance de la décision, trophées...¹

¹ <http://www.lelabo-ess.org/l-ess-et-la-rse-de-l-intuition-a-l-engagement.html> et <https://www.orse.org/nos-travaux/premier-etat-des-lieux-des-pratiques-rse-au-sein-de-l-economie-sociale-et-solidaire>

Au delà des moyens, il s'agit d'un véritable engagement. Si l'ESS a des prédispositions vis-à-vis du respect de la RSO, il s'agit d'investir ce cadre de référence pour garantir l'exigence du respect des droits humains et environnementaux. La démarche RSO est un projet stratégique et politique qui permet de recentrer les activités avec les finalités poursuivies.

La Coopérative Tiers-Lieux utilise un **outils d'[autodiagnostic de la RSE dans son tiers-lieux](#)** qui donne un aperçu de la façon dont le développement durable est pris en compte et permet d'identifier les pistes de travail pour bâtir sa stratégie selon 5 critères : **gouvernance, management, politique commerciale, environnement et implication territoriale et citoyenne.**

Ressources

[Autodiagnostic RSE & Tiers-Lieux](#)

[Charte des tiers-lieux responsables, solidaires & durables](#)

Bonus & contact

Simon Grolleau, coordinateur de la RSO

Pôle CO

simon.grolleau@co-culture.org

05 56 88 72 07 | co-culture.org